

Affaires courantes

nelles devait viser la réintégration du Québec à titre de participant actif dans la Constitution canadienne.

De plus, cette négociation—et surtout selon les témoins qui sont venus devant nous—doit aussi se faire en reconnaissant le bien-fondé des cinq propositions mises de l'avant par le Québec.

[Traduction]

Pour ma part, monsieur le Président, je remercie les membres du comité qui se sont chargés de cette tâche difficile. Il paraîtrait que nous sommes le comité qui a le plus voyagé et qui a entendu le plus de témoins et reçu le plus de mémoires dans une période aussi courte. Également, c'était la première fois que les délibérations d'un comité de la Chambre des communes étaient télévisées depuis les diverses localités canadiennes où il s'est rendu.

Tous les membres du comité s'accordent à dire que cette expérience les a enrichis et leur a permis de tâter le pouls des Canadiens.

Je tiens à remercier le personnel qui s'est dévoué pour aider le comité et le Parlement du Canada à accomplir cette tâche.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Charest: Finalement, monsieur le Président, ce rapport est unanime.

[Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre qu'il y a consentement unanime pour permettre à un représentant de chaque parti d'opposition de faire une déclaration en réponse à la déclaration du président.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): J'ai été très heureux de pouvoir travailler au sein de ce comité et, comme le président, je suis heureux de pouvoir présenter un rapport unanime.

Nous avons été un peu bousculés par le délai et nos concitoyens n'ont pas eu tout le temps qu'il aurait fallu pour bien se préparer à témoigner. Par contre, je tiens à souligner que nous avons entendu des opinions représentatives de pratiquement toutes les tendances, qu'aucun

point de vue n'a été exclu et que nous avons eu l'honneur d'entendre un certain nombre de premiers ministres des provinces canadiennes.

Ce qui est ressorti le plus clairement de nos déplacements à travers le Canada, c'est que les Canadiens veulent que leurs chefs politiques les sortent de l'impasse. Le rapport unanime repose sur cette constatation.

Pourquoi notre comité a-t-il été formé? Selon l'opposition, le comité a été créé en raison de la démarche imposée il y a trois ans par le premier ministre contre la volonté de l'opposition et qui a empêché tout véritable débat public jusqu'à maintenant.

Certains soutiennent que l'on pourrait interpréter les événements des trois dernières années. . .

M. le Président: Je sais qu'il y a consentement unanime pour permettre des répliques à la déclaration du député de Sherbrooke. Je me demande simplement où cette réplique va nous mener. Je crains de voir le débat dévier sur des questions étrangères au simple dépôt du rapport unanime d'un comité.

Je demande au député de garder cette observation à l'esprit. J'espère qu'à ce moment-ci de l'histoire de notre pays, nous n'aurons pas à répondre à des rappels au Règlement. Je demande au député de s'efforcer de limiter ses commentaires au comité et au rapport que ce comité a produit. Je ne crois pas qu'il convienne de nous lancer dans un long débat sur des faits qui sont ou ne sont pas survenus il y a bien des mois de cela.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je préférerais ne pas intervenir maintenant si je ne peux avoir autant de temps que le président du comité pour exposer le point de vue de l'opposition officielle sur ce sujet.

M. le Président: Le député de Mégantic—Compton—Stanstead invoque le Règlement.

[Français]

M. Gérin: Monsieur le Président, je demande un point de clarification. Je comprends qu'il y a possibilité aujourd'hui pour un député de commenter brièvement le dépôt du rapport, ce qui vient d'être accepté par la Chambre. Est-ce que je me trompe? Mon argument, monsieur le Président, est à l'effet que si l'on permet à un autre député que le député de Sherbrooke (M. Charest) de donner son opinion, même brièvement, sur le rapport ou sur le fait que le rapport soit déposé à la Chambre, cela permet automatiquement aux autres députés de